

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En exercice : 14</li> <li>• Présents : 12</li> <li>• Votants : 14</li> </ul> <p><b>Date de convocation :</b> 2 décembre 2022</p> <p><b>Date de publication et d'affichage :</b> 16 décembre 2022</p>	<p>▪ <b>Étaient présents :</b> Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Katia LUCAS, Vanina CHAMBRIER.</p> <hr/> <p>▪ <b>Absents avec pouvoir :</b> Jean-Charles RIOU donne pouvoir à Ronan JUHEL; Cécilia REPÉSSÉ donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS.</p> <hr/> <p>▪ <b>Absents excusés :</b></p> <hr/> <p>▪ <b>Absents :</b></p> <hr/> <p>▪ <b>Secrétaire :</b> Régis ROBERT</p>
---	---

**Délibération n°18 de la séance du 8 décembre 2022**

**REF/N°2022-137 : Tarifs centre d'accueil 2023**

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission de finances, réunie le 1er décembre 2022 pour étudier les tarifs de l'année prochaine.

Elle propose globalement d'appliquer une augmentation de 4 % et réajuste certains tarifs pour davantage de cohérence.

Monsieur le Maire précise que la commission de finances ne s'est pas prononcée sur les 10 % de réduction si les 15 chambres sont occupées par la même entreprise, pour le mois.

Le Conseil municipal souhaite conserver cette mention. Les tarifs exposés sont résumés dans la pièce jointe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la grille tarifaire 2023 exposée.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Télétransmission le 16 décembre 2022  
sous le n° 22-147D2022-137 (matière de l'acte 7-10 :  
Finances locales - Divers)  
Accusé réception le 16 décembre 2022  
Publiée 16 décembre 2022  
Document certifié conforme



Le Maire,  
Ronan Juhel